

Sondages et droit du public

Vol. VIII, no. 26, 5 avril 1982

Université du Québec à Montréal

l'UQAM

Compte tenu de l'importance croissante des sondages dans la somme d'informations véhiculées par les mass media, de leur impact prévisible



Mme Isabelle Grémy

sur l'opinion publique, sur les grands enjeux politiques et sociaux, il est temps d'élargir le débat sur le droit de la population à une information scientifique fiable. Ce postulat sera au coeur du colloque intitulé «Sondages et droits du public» qui se tiendra à l'UQAM les 15, 16 et 17 avril et qui mettra face à face des universitaires, des représentants d'entreprises spécialisées dans ces questions, des journalistes et des haut-fonctionnaires.

Une initiative du comité des sondages ACSALF SQSF. La rencontre est organisée sous la responsabilité de sa présidente, Mme Isabelle Grémy, professeure au département de sociologie.

Ce comité interuniversitaire, rappelle-t-elle, a été créé en 1977 par l'Association canadienne de sociologie et anthropologie de langue française, et la Société québécoise de science politique. Il a une double vocation, déontologique et méthodologique, assortie du mandat d'intervenir publiquement pour sensibiliser le public à ses droits face aux sondages; par exemple, lorsque les données en résultant posent problème. Le comité a notamment exigé que les informations méthodologiques de base et les rapports de recherche soient publiés en même temps que les résultats des enquêtes.

Le colloque débutera par une table ronde ayant pour thème «La démocratie par sondages». Participants: Francine Fournier, Commission des droits de la personne; Alain Lancelot, Fondation nationale des sciences politiques de Paris; Vincent Lemieux, département de science politique de l'Université Laval; Claude Morin, Ecole nationale d'administration publique.

Quatre ateliers sont prévus: Sondages et élections; Les sondages dans la gestion administrative et politique; La pratique des sondages et les droits du public; La publication des résultats de sondage: réglementation ou déontologie? Une conférence publique sera donnée par M. Jean

H.S.

[la suite en page 2]

Rôtisserie

Au Poulet Doré

340 est, rue
Sainte-Catherine
288-2441

près de Saint-Denis

Le certificat en micro-processeurs: les admissions sont ouvertes

— lire en page 2



Dans cette forêt de subventionnaires, un guide

Parmi la multitude d'organismes qui offrent des subventions aux chercheurs, certains leur sont familiers, d'autres échappent totalement à leur attention. Pour aider les professeurs à ne pas s'égarer dans cette forêt de subventionnaires, l'UQAM propose les services d'un guide: M. Marc Blain, directeur des subventions et contrats.

Ce rôle de soutien et d'appui aux chercheurs consiste d'abord et avant tout à les informer et à les conseiller dans la préparation de leurs demandes de subventions externes afin que celles-ci aient le maximum de chances de succès. «D'excellents projets, affirme M. Blain, ne passent pas la rampe faute d'avoir été suffisamment mis en valeur. Ça a l'air de rien mais c'est

parfois tout un art de présenter une demande de subvention!»

Le repérage des sources, l'assistance dans l'élaboration et l'acheminement d'une demande d'aide financière concerne également les programmes internes. Là encore, les volets et sous-volets sont nombreux; les formulaires varient à la dizaine; sans être complexes, les étapes à franchir ne sont pas nécessairement, pour le chercheur isolé, d'une clarté évidente. M. Blain participe d'une façon plus large à la gestion des programmes internes, en collaboration avec le doyen des études avancées et de la recherche, de même qu'à la planification, à la coordination, à l'opérationnalisation et à la mise à jour des politiques internes de recherche.



M. Marc Blain

À maintes reprises, le doyen a déploré le déséquilibre entre les sources externes de financement et les sources internes, au profit de ces dernières. «C'est le problème de toutes les jeunes universités, constate M. Blain. En cela, l'UQAM

en est à un stade normal de développement. Mais je comprends l'insistance actuelle de l'institution pour inciter les chercheurs à dépasser ce stade. D'une part, les fonds internes sont limités. D'autre part, il importe que les profes-

[la suite en page 2]

— Un 50^e module à l'UQAM —

On ne parlera plus d'enfance inadaptée

Un cinquantième module vient d'être créé à l'UQAM. En fait, il s'agit de la scission du module d'enseignement à l'enfance inadaptée en deux modules distincts. Qui, tous deux, abandonnent leur appellation d'origine pour celle moins «négative» et plus actuelle «d'adaptation scolaire».

L'un des modules en adaptation scolaire sera axé sur la

formation initiale; l'autre sur le perfectionnement. A chacun des modules sera rattaché un programme de baccalauréat.

La scission du module d'enseignement à l'enfance inadaptée ne surprendra personne. La discussion à ce sujet est ouverte depuis longtemps. A l'automne 1981, le conseil d'administration créait un comité ad hoc pour étudier le dossier. Le comité s'est at-

taché entre autres à établir les critères précis pour déterminer le rattachement des étudiants à l'un ou l'autre module. Il a également examiné les conditions d'admission futures. Et il a recommandé qu'on retarde toute modification majeure à la programmation, attendant pour ce faire, la mise en place des conseils de modules.

Dans les semaines à venir, le Conseil des études (UQ) doit se prononcer sur la décision de l'UQAM d'offrir dorénavant deux programmes de baccalauréat en adaptation scolaire, mais il semble que ce soit là chose acquise.

Selon M. Réginald Trépanier, adjoint au doyen du premier cycle, la scission du module d'enseignement à l'enfance inadaptée s'est faite presque naturellement. Déjà, dans les faits, dit-il, il y avait dualité de clientèles, de programmation, d'objectifs. La politique d'admission était différente, le régime d'études aussi. «Tous les éléments de différenciation étaient là».

Dans l'immédiat, rien ne changera tellement en enfance inadaptée. On attend la fin de la présente session pour appliquer tout changement d'ordre administratif ou pédagogique. La nomination des nouveaux directeurs de modules ne se fera pas avant la fin mai. Et les conseils de modules ne seront pas formés avant l'automne.

Soulignons que le comité d'étude sur la scission du module d'enseignement à l'enfance inadaptée était composé des personnes suivantes: Gilbert Dionne, doyen du 1^{er} cycle, Gérard Lucas, vicedoyen de la famille formation des maîtres, Louise Dupuy-Walker, directrice du module d'enseignement à l'enfance inadaptée, Dolorès Gagnon-Heynemand, adjointe à la direction du module, René Deschênes, étudiante (perfectionnement), Louise Papineau, étudiante (formation initiale). Le Comité a remis son rapport au conseil d'administration le 17 mars dernier.

H.S.

[la suite en page 2]

Congé de Pâques: horaires des services

Suite à une décision du comité de régie du rectorat, les édifices de l'Université seront accessibles pour les journées du vendredi saint, samedi saint et lundi de Pâques, afin de permettre aux professeurs et aux étudiants de réaliser leurs activités de rattrapage.

Les bibliothèques seront ouvertes durant le congé de Pâques aux heures et aux jours suivants:

de 12 heures à 17 heures les vendredi et samedi saints et le lundi de Pâques.

Le service de l'informatique dispensera certains services. L'horaire sera disponible ces jours-ci sur les ordinateurs et au secrétariat du service.

A noter que les cafétérias seront fermées.



Décrivait divers types de micro-processeurs, de gauche à droite, MM. Imants Freiberg, Roger Leroux et François Gros-d'Aillon. Chaque étudiant peut transporter son micro-processeur pour l'étude et la recherche personnelles, ainsi qu'on peut l'observer par la pile de mallettes en arrière-plan.

Le certificat en micro-processeurs: les admissions sont ouvertes

A votre arrivée chez vous, la machine reconnaîtra familièrement votre voix ou votre sifflement, et la porte de votre domicile s'ouvrira.

Et une autre machine, à écrire, celle-là, composera sans fautes d'orthographe la dictée d'un texte. Atout précieux pour l'étudiant, mais aussi pour le professeur!

Ce n'est déjà plus du roman d'anticipation. Les applications possibles de l'automatisme se comptent par myriades.

Plus immédiatement, pour répondre à une demande croissante de l'industrie au Québec, l'UQAM offrira dès septembre 82 un programme de certificat en micro-processeurs. A temps partiel seulement, il s'adresse aux techniciens en électronique déjà au travail

dans l'industrie, et qui utilisent ou prévoient employer les micro-processeurs dans leurs tâches.

Qualifié de seul programme de certificat au Québec qui garde un équilibre entre la formation en électronique et en informatique, le nouveau programme est sous la responsabilité des professeurs Roger Leroux, directeur du module des sciences techniques; François Gros-d'Aillon, section sciences techniques au département de physique, spécialiste de l'aspect électronique; et Imants Freiberg, du département de mathématiques, qui est chargé de la partie informatique.

A la grande différence de ses ancêtres, systèmes électroniques de contrôle qui s'appe-

laient relais, transistors, circuits intégrés, ce dernier-né qu'est le micro-processeur se décrit comme un automate qu'on peut redéfinir et modifier à volonté. Alors que les premiers fonctionnaient suivant une logique dite câblée ou fixée (l'automate ne peut que répéter la même chose), le micro-processeur suit une logique programmée, il obéit à des instructions qu'on peut modifier. Ainsi, un automate ou robot programmé pour des travaux de soudure peut se reprogrammer pour l'assemblage de pièces métalliques ou de plastique. Outil informatique grâce à la technologie des circuits, le micro-processeur peut servir à tous les besoins de contrôles et d'automatisation, de la robotique industrielle aux télécommunications en passant par la bureautique jusqu'à la maison privée programmée. Nouvelle technologie pour résoudre des problèmes qui ont toujours existé, le micro-processeur se révèle une solution écologique qui exige de moins en moins d'énergie et d'argent (qu'on songe aux premiers ordinateurs!); il requiert peu de matières premières — du sable, dont le pays ne manque pas — et il est de plus en plus puissant. Enfin il peut amener l'expansion d'une industrie de produits exportables dans le monde: «Si le Québec ne se développe pas dans cette direction, il va le payer très cher en yens, en dollars ou en francs ou en marks. Ne l'oublions pas non plus, l'illettré de demain sera celui qui ne saura pas se servir de l'informatique. Alors, au lieu d'alphabetiser, il faudra alphanumeriser», concluent les trois chercheurs.

C.A.

Rectificatif

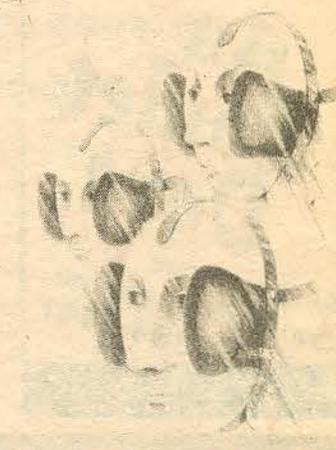
Dans l'article «Le gaz Halon coupe la combustion en cinq sec.», journal du 22 mars, en page 4, début du 2^e paragraphe, il aurait fallu lire «...électriquement non-conducteur» au lieu de «...électriquement conducteur».

Sondages...

[suite de la page 1]

Boudrillard, professeur à l'Université de Paris X, sous le thème «Les sondages: un médium de simulation de masse». Le vendredi 16 à 20 heures, salle AM-050 du pavillon Aquin.

Entre 150 et 200 personnes sont attendues à cette rencontre qui pourrait faire l'objet d'un mémoire à l'intention des instances gouvernementales concernées. «Le débat sera ainsi relancé, conclut Mme Grémy, mais sur une base plus large qu'il n'en avait été à ce jour. Car il sera question, lors du colloque, de l'ensemble des sondages et non seulement de ceux à caractère politique. «Une multitude d'interventions gouvernementales découlent



d'études par sondages, qu'il s'agisse de réforme scolaire au Québec, de politiques sociales ou linguistiques. Or, de ces sondages, le grand public n'entend jamais parler». C.G.

Un guide...

[suite de la page 1]

seurs d'ici s'inscrivent de plus en plus dans la communauté des chercheurs. En s'adressant à des organismes subventionnaires, ils peuvent se confronter avec leurs pairs car les membres de la plupart des jury d'évaluation des programmes d'aide sont formés de chercheurs d'une même discipline ou de disciplines connexes.

Afin d'assurer le maximum d'efficacité dans sa tâche de soutien, le responsable des subventions et contrats croit devoir établir des contacts avec les directeurs administratifs des divers programmes d'aide, à Québec et à Ottawa; il dit également apporter un soin particulier à la signature des contrats de recherche qui lient le chercheur, l'Université et le commanditaire. «Ces types d'engagement doivent être examinés avec rigueur et exigent un grand nombre de consultations».

Les chercheurs sont-ils à l'abri de la crise économique actuelle? Sont-ils à court de sous? «Curieusement, remarque M. Blain, on note une augmentation considérable des budgets de recherche ces deux dernières années, mais de plus en plus liés à des programmes orientés par l'Etat. La recherche libre n'a pas pour autant diminuée. Il est évident que les problèmes sociaux mènent à plus de dirigisme de la part de l'Etat. Mais l'encadrement est potentiellement dangereux, cela peut être une menace à long terme. Pour l'instant, l'équilibre est viable.»

Les chercheurs d'ici, comme ceux d'ailleurs, y trouvent en général leur compte, conclut M. Blain, en ajoutant qu'à l'UQAM le climat lui semble de plus en plus propice à la valorisation de la recherche.

D.N.

Nomination du recteur: nouvel échancier

Suite à la démission d'un membre du Comité de sélection pour la nomination du recteur, l'échéancier est quelque peu modifié. L'Assemblée des gouverneurs doit nommer ces jours-ci un remplaçant à M. Gérard Arguin, recteur de l'Université de Chicoutimi, qui siégeait avec les membres suivants:

• M. Gilles Boulet, président de l'UQ;

• M. Yves Bégin de l'INRS, membre de l'Assemblée des Gouverneurs;

• M. Benoît Lauzière, président du conseil d'administration de l'UQAM;

• M. Gérard Lucas, vice-doyen de la famille formation des maîtres et membre-professeur du CA.

A l'UQAM, la consultation, auprès des professeurs et des cadres est terminée. Le Comité de sélection devra se pencher sur les résultats avant de faire une recommandation quant au renouvellement du mandat du recteur Claude Pichette.

Le mandat actuel de M.

Pichette vient à échéance en octobre prochain.

l'uqam

Editeur
Le service de l'information et des relations publiques
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Succursale «A»
Montréal, Qué., H3C 3P8

Section information-Publications
responsable: Pierre Gélinas.

Rédaction: Claude Asselin, Claire Gauthier, Pierre Gélinas, Denise Neveu, Hélène Sabourin.
Tél.: 282-6179.

L'équipe de rédaction a l'entière responsabilité du contenu du journal qui n'engage en rien la direction de l'Université du Québec à Montréal.

Publicité: Micheline Chartier
Tél.: 282-6179

Photographie: Service d'audiovisuel.

Lettres à l'uqam

Les lettres à l'uqam doivent avoir au maximum 30 lignes dactylographiées, parvenir au journal le mardi, à midi, précédant la date de publication, et porter la signature de leur auteur.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec.
La reproduction des articles, avec mention obligatoire, est autorisée sans préavis.

McGill

Continuing Education

Careers Evening

Public Accountancy and Business Management

Are you about to graduate with a university degree?

Part-time studies may be the answer to your continuing education needs.

The Chartered Accountancy, Diploma in Management and Diploma in Management (Tourism) Departments will be on campus the evenings of April 29 and May 6 to discuss rewarding careers in the areas of Public Accountancy and Business Management. For further information, please come and join us in an informal discussion over a cup of coffee.

Location: Redpath Library Building, 2nd Floor, Room 203.

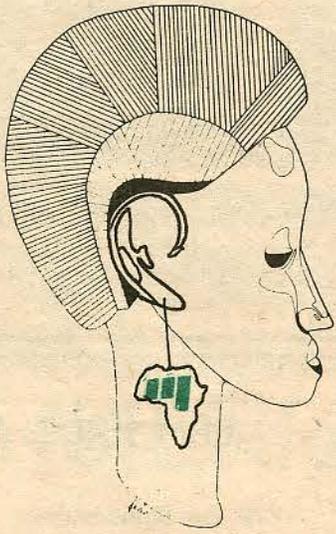
Dates and Times: Thursday, April 29, 1982, 5-7 p.m. and Thursday, May 6, 1982, 7-9 p.m.

A l'UQAM, du 29 au 2 mai

Le 13e Colloque annuel de linguistique africaniste

Quelque 300 linguistes venus de France, de Hollande, des Etats-Unis et surtout d'Afrique, participeront au 13e colloque annuel de linguistique africaniste qui aura lieu à l'UQAM, du 29 avril au 2 mai. Le comité organisateur compte quatre personnes du département de linguistique: M. André Dugas, responsable de la rencontre; Jonathan Kaye, professeur; Hilda Koopman et Dominique Sportiche, chercheurs. L'équipe a dû réaliser des prouesses «économiques» pour concrétiser ce projet, ayant reçu pour toute subvention une somme de 1500\$ du FIR; l'institution prête en outre ses locaux et met à contribution divers services.

C'est la première rencontre du genre en milieu universitaire québécois et canadien,



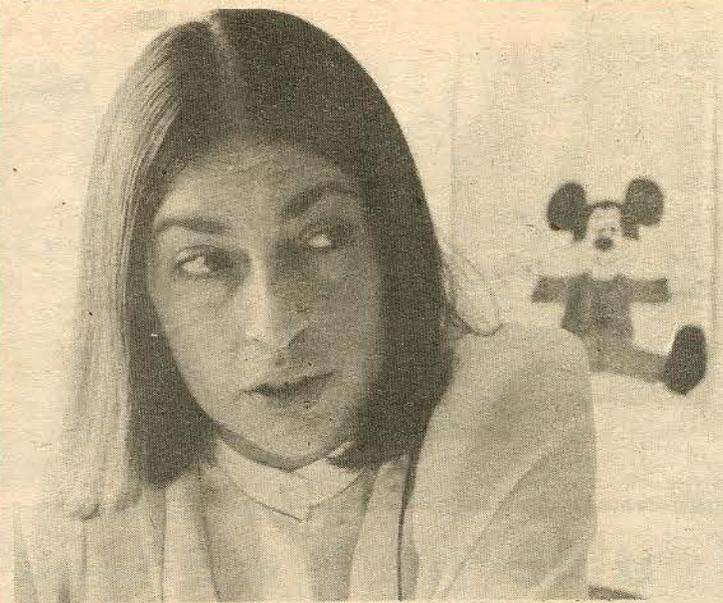
souligne M. Dugas. Et à son avis, il est significatif qu'elle ait lieu à l'UQAM où des chercheurs, étudiants et pro-

fesseurs se spécialisent dans l'étude des langues «Kru» de l'Afrique de l'Ouest; ils feront état de leurs travaux, à cette occasion, en présentant une douzaine de communications.

Les conférenciers sont attendus en grand nombre: 40 des Etats-Unis, 15 de France, 25 d'Afrique, etc. «Cela permettra à des chercheurs très dispersés de se rencontrer, commente M. Dugas, de faire le point sur la recherche en linguistique africaniste, de fraterniser autour d'un buffet africain que prépareront étudiants et professeurs d'ici et de là-bas».

Les retombées potentielles du colloque? «Pourquoi ne donnerait-il pas le coup d'envoi à la création d'un centre de recherche sur la linguistique africaniste à l'UQAM?»

C.G.



Mme Francine Gauthier-Montplaisir

Le droit du travail, face cachée du droit criminel?

Ce n'est pas chose rare que des salariés soient suspendus ou congédiés à la suite d'infractions à caractère pénal commises ou non chez l'employeur (vols, fraudes, recels, voies de fait, etc) ou pour des actes ayant fait l'objet de poursuites devant les tribunaux de juridiction criminelle. Un bon nombre de ces salariés ont recours au Tribunal d'arbitrage où s'effectuent, selon le Code du travail, les contestations des sanctions et le règlement des litiges.

Quels sont les problèmes juridiques liés à l'arbitrage des griefs? Système de justice privée, parallèle au droit criminel canadien, le droit du travail repose-t-il sur les mêmes principes fondamentaux? De quelle nature sont les décisions rendues et les sanctions qui y sont attachées? Les droits du salarié inculpé y sont-ils suffisamment protégés?

L'intérêt de ces questions était suffisamment brûlant, le terrain de recherche suffisamment vierge pour que Mme Francine Gauthier-Montplaisir, du département de sciences juridiques, en fasse l'objet d'un travail de maîtrise coiffé du titre: «La sanction arbitrale des infractions disciplinaires à caractère pénal: une face cachée du droit criminel?»

Fondée quasi-exclusivement sur l'analyse des décisions arbitrales, l'étude de Mme Gauthier-Montplaisir s'est nourrie à trois principales sources: la revue «Sentences arbitrales-griefs», du ministère du Travail, de la Main d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec qui reproduit intégralement une sélection de décisions arbitrales; le «Recueil des sentences de l'Education» du ministère de l'Education qui collige, à raison de 100 par volumes, les sentences arbitrales rendues dans le secteur de l'éducation depuis 1970; la «Revue de Droit du Travail». Les décisions inventoriées ont été

rendues entre 1970 et 1979. Que nous apprennent-elles surtout?

«La plupart des sentences prononcées avant 1976, soutient Mme Gauthier-Montplaisir, maintenaient la mesure extrêmement répressive adoptée par l'employeur, le congédiement. Elles étaient en général très sévères par rapport à la gravité de l'infraction. J'ai relevé des congédiements pour vol de quatre verres d'alcool ou d'une bouteille de Rye; une suspension de trois mois pour vol de deux canettes de peinture; une suspension d'une journée pour vol de trois paquets de kleenex!

«On ne tenait aucunement compte à cette période-là, pour évaluer la gravité de la faute, des circonstances atténuantes considérées par ailleurs en droit criminel: contexte économique-social, difficultés personnelles, dossier antérieur, âge, ancienneté, etc. Ce n'est qu'à partir de 1976 qu'on peut voir émerger la thèse de l'indulgence et le concept de la réhabilitation. Ces phénomènes sont, dans la jurisprudence, toutefois encore nettement embryonnaires».

Pour les mêmes infractions, notera Mme Gauthier-Montplaisir, les sentences prononcées au criminel sont en général plus légères, les tribunaux d'arbitrage se déclarant non liés à ces verdicts. Ces derniers ne semblent pas appliquer les mêmes règles que le droit criminel: la présomption d'innocence, le fardeau de présentation de la preuve, le degré de preuve hors de tout doute raisonnable, les circonstances atténuantes, etc.

Ce qui fait dire à la chercheuse, en guise de conclusion: Le développement de ce système de justice en matière disciplinaire se fait-il au détriment des principes fondamentaux du droit criminel? Surtout, offre-t-il les meilleures conditions et garanties d'équité?

D.N.

Thèse en études littéraires

Journaux de vedettes, miroir aux alouettes

Echo-Vedettes, Nouvelles Illustrées, Dimanche-Matin, Québec-Rock, Secret des artistes, Journal des Vedettes, Télé Radio-Monde, etc. Même si ce type de journaux dits artistiques tend à périr, ils constituent pour un million et demi de lecteurs québécois assidus une véritable drogue. Au nom de quoi les savantes études littéraires se désintéresseraient-elles de cette littérature de tous les jours, que l'on peut qualifier tout aussi bien de para-littérature, de littérature populaire ou de masse? Mme Hélène Varin a, quant à elle, longuement répondu à la question en y consacrant sa thèse de maîtrise, sous la direction de M. Robert Saint-Amour.

Les matériaux d'analyse? Six mois de parutions hebdomadaires entièrement épluchées (juin 78 à décembre 78) afin de déceler les fonctions caractéristiques du discours journalistique qui y est tenu, sur les vedettes de la chanson québécoise spécifiquement. Puis une mise en relation avec la couverture qu'en ont fait, durant la même période, les journalistes de La Presse et du Devoir.

Les constantes? D'abord et avant tout de la redondance sémantique et visuelle d'une page à l'autre, d'une nouvelle à l'autre, d'un journal à l'autre au point où l'on peut parler de plagiat; une prédominance d'informations-révélation sur la vie privée des artistes davantage que sur leur métier; une dramatisation des événements; un ton de confiance;



Mme Hélène Varin

des titres à l'effet boomerang; des textes qui ne correspondent guère aux attentes créées par les manchettes à sensation.

«En pages frontispices, signale Hélène Varin, on en met plein la vue: caractères géants, couleurs vives, etc. On mise sur l'effet de surprise du scoop à scandale, très agicheur mais la plupart du temps, le titre à lui seul résume l'article. On romance ou on brode autour, c'est tout. On utilise des paroles-clichés de vedettes qu'on adapte à toutes les sauces et qui deviennent ni plus ni moins

des phrases magiques. Les entrevues et reportages sont rarement très élaborés.»

Les contenus abordés touchent particulièrement l'amour-séduction, le succès et l'argent, la famille et le foyer. Les aspects négatifs de la vie des vedettes, s'ils sont parfois décriés, sont vite neutralisés par l'énoncé des aspects positifs. Proposant l'identification des lecteurs et lectrices (66% des assidus) aux artistes, ces journaux contiennent, il va sans dire, peu de points de vue critiques. Les journalistes eux-mêmes tentent de voler la vedette aux vedettes!

Sur le plan lexical, on note une prédominance du je et du vocatif; une surabondance de superlatifs et de qualificatifs; une omniprésence d'adjectifs possessifs (mon mari, sa maison); l'emploi des substantifs et de leurs satellites ainsi que des formules pré-cuites (notre René Simard national, le meilleur show de l'année).

Mme Varin a consacré la première partie de sa thèse au développement de son approche théorique: le rôle du journal et du journaliste; la spécificité d'un journal dit artistique; le lien entre les vedettes et leurs chansons; le journal artistique en tant que littérature de masse, populaire ou de para-littérature; le rôle de la vedette; celui du lecteur (l'assidu), celui du lecteur qui le parcourt pour fins d'étude et dont la lecture, comme celle de Mme Varin, ne peut nullement être qualifiée «d'innocente».

D.N.



Par le vidéo, illustrer les nouveaux programmes et contribuer à former le personnel enseignant. De gauche à droite, M. Yves Racicot, réalisateur; M. Jacques Laberge, directeur général de la DGME; Madame Florence Junca-Adenot, vice-recteure aux communications et Madame Martine Epoque, professeure.

Tout le monde en place ... pour un vidéo en danse

«Vous marchez dans l'espace qui vous est laissé... Ecoutez la texture du mouvement... sa forme... Essayez de raffermir les sensations perçues...»

Pas à pas, couleur et mouvement se modulant dans une musique aérienne, la voix de la monitrice introduit en douce le spectateur aux moments successifs de la danse: perce-

voir... explorer... réaliser... apprécier...

«On finirait par y trouver ses pas», c'est le titre du vidéo sur la danse, qui vient de sortir en premier visionnement au service de l'audio-visuel de l'UQAM. D'habitude, les documents didactiques sont réalisés par la direction des moyens d'enseignement (DGME) et justement, le responsable de la danse au ministère de l'Éducation du Québec, M. Denis Poulin devait faire confectionner un vidéo pour accompagner le programme de danse au secondaire. Or, comme Mesdames Michèle Febvre et Martine Epoque, professeures au rassemblement de théâtre et danse, font déjà partie du comité consultatif du programme de danse au secondaire et que d'autre part, le réalisateur Yves Racicot, du service de l'audio-visuel, venait de terminer une série d'archives chorégraphiques de danse contemporaine au Québec, on s'est demandé: pourquoi pas utiliser les ressources pédagogiques et de production en place à l'UQAM?

Ainsi dit, ainsi fait. C'est ainsi que le scénario s'est bâti avec M. Yves Racicot, réalisateur au service de l'audio-visuel; Madame Martine Epoque, professeure et personne ressource; M. Denis Poulin, qui se retrouve par ailleurs parmi les danseurs et danseuses — étudiants et étudiantes au bacc en danse — participant au tournage. C'est de même manière encore qu'on retrouve Mesdames Michèle Febvre et Sylvie Pinard non seulement à titre de professeures - conseillères mais aussi comme narratrice et danseuse respectivement. Au groupe se sont ajoutés quelques danseurs professionnels dont M. Philippe Vita. M. Marcel Pilote a dirigé l'équipe technique de l'audio-visuel. Enfin, ont collaboré le responsable de la production à l'UQAM, M. Fernand Paquette et le producteur délégué de la DGME, M. Jean Savard.

Compte tenu des ressources techniques et pédagogiques en place à l'Université, d'autres vidéos, notamment en musique, en théâtre et en arts plastiques sont à venir. C.A.

clinique dentaire

Jacques Cournoyer, dentiste
Paul Lacoste, dentiste

870 est. de Maisonneuve,
c.p. 123, Montréal, H2L 1Y6
842-9557

Destination Paris

agence de voyages

l'envol inc.

Vol Worldways à partir de
\$ 592.00
Basse saison

\$ 719.00
Saison intermédiaire

\$ 772.00
Haute saison

Ces prix sont sujets à l'approbation gouvernementale. Nous nous occupons également des locations de voiture. Plan achat/rachat avec Renault.

1569 st-denis
montréal, qué.

(514) 842-8071
téléx no. 055 61694

détenteur d'un permis du Québec

envolez-vous avec nous

*galerie
uqam*

Exposition des oeuvres

des finissants de la maîtrise
en arts plastiques

Moïsette Boucher
Hannelore Storm
Michèle Lalonde
Gilles Larivière
Stéfan Caldararu

Vernissage le 7 avril 1982
à 20 heures

La Galerie est ouverte du
mercredi au dimanche de
12 à 18 heures

Université
du Québec
à Montréal

Pavillon Judith-Jasmin
Local J-R160

1400, rue Berri
Montréal, Québec.

Le Bistro d'autrefois

1229, rue Saint-Hubert
(au sud de la rue Sainte-Catherine)
Tél.: 842-2808

Bistro et Bar

- 5 à 7 tous les mardis
- SPECIAL-MIDI \$3.75

Bouffe exclusive
européenne et syro-libanaise



I.R.S.S.T.

INSTITUT DE RECHERCHE
EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ
DU TRAVAIL DU QUÉBEC

PROGRAMME
DE FORMATION
DE CHERCHEURS

L'I.R.S.S.T. met à la disposition du milieu universitaire un programme de bourses à trois volets:

1. Bourses
de stagiaires de recherche
Date limite: 1er mai 1982
2. Bourses
post-doctorales de recherche
Date limite: 1er mai 1982
3. Bourses de recyclage
Date limite: en tout temps

Renseignements:

Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec
Programme de formation de chercheurs
505 ouest, de Maisonneuve, Montréal, H3A 3C2

(514) 288-1551